

# Réalisation du Projet Navigation de l'OMVS en partenariat public-privé (PPP)

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



## 1. OBJECTIFS ET SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DU PROJET :

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a été créée en mars 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, pour:

- la promotion de la coopération régionale,
- l'intégration économique des Etats membres et,
- le développement du vaste potentiel économique du bassin.

Depuis mars 2006, la Guinée est devenue membre de l'Organisation.

Pour atteindre ses objectifs, l'OMVS a adopté dès sa création un programme d'infrastructures régionales, basé sur trois volets prioritaires de développement à savoir la production d'énergie hydroélectrique, l'agriculture irriguée et le transport fluvial sur le fleuve Sénégal.

Le transport fluvial est le troisième pilier de développement de l'Organisation après l'Agriculture et l'Energie sur lesquels l'OMVS a su se positionner en leader incontestable dans la Sous-région.

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), a reçu le **Grand Prix Mondial Hassan II de l'Eau**, le lundi 21 mars 2022 à l'ouverture de la 9e édition du forum mondial de l'eau à Dakar. Elle a été nommée **Prix Nobel de la Paix** la même année.

Créée le 09 juin 2011, la Société de Gestion de la Navigation sur le fleuve Sénégal, SOGENAV est une Société de l'OMVS qui a pour mission de restaurer et promouvoir une navigation pérenne sur le fleuve, de Saint-Louis au Sénégal, à Ambidédi au Mali dans le cadre du projet de Système intégré de Transport multimodal (SITRAM).

Le projet Navigation de l'OMVS vise à restaurer la vocation de transport fluvial sur le fleuve Sénégal et de mieux la valoriser en l'insérant dans un système intégrant tous les autres modes de transport terrestres pour contribuer au développement économique et social des Etats membres de l'OMVS à travers, entre autres, le développement des échanges commerciaux, de l'agriculture, des agro-industries et l'accélération de la mise en exploitation des immenses potentialités minières du bassin.

La SOGENAV recherche des partenaires pour débiter la réalisation de ce volet de transport fluvial au cours de l'année 2023.

Le projet comprend :

- L'aménagement d'un chenal navigable de 905km par le dragage et le balisage du fleuve;
- La construction des ouvrages d'accès à la mer ;
- La construction d'un complexe portuaire à Saint-Louis, constitué d'un port de commerce et d'un port de pêche en rive droite ainsi que d'un port de plaisance en rive gauche ;
- La construction d'un ensemble d'escales et d'appontements le long du fleuve localisés dans certaines villes historiques ;
- La construction d'un port fluvial terminus à Ambidédi à 45 km de Kayes au Mali ;
- l'équipement des ouvrages en matériels de manutention pour les opérations de chargement et de déchargement des navires ;
- Le développement du transport minéralier à travers la construction d'un port minéralier à Saint-Louis et l'aménagement d'escales dédiées aux miniers.

La SOGENAV a mené plusieurs études techniques et financières sur le projet Navigation dont un ensemble d'études au stade APD/DAO pour la conception des aménagements portuaires validées en 2018 par les Etats membres de l'organisation.

## 2. STRUCTURATION DU PARTENARIAT :

Les candidats sélectionnés à l'issue de cet AMI seront invités à remettre des offres sur la base d'un cahier des charges qui leur sera remis. La procédure d'appel d'offres sera organisée en deux phases : (i) une première phase de dialogue compétitif où les candidats auront la possibilité de faire des offres avec une ou des variantes et (ii) une seconde phase d'offres définitives sur la base d'un cahier des charges ajusté suite aux résultats de la procédure de dialogue compétitif.

La SOGENAV sera attentive à la qualité globale des offres qui seront faites en évaluant les points majeurs suivants :

- Une bonne expertise des services et produits à délivrer et évaluation de leur potentiel ;
- Une définition précise des infrastructures et équipements nécessaires pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- Une organisation permettant une exploitation efficace des services de navigation ;
- Un modèle économique garantissant une rentabilité pour l'exploitant ;
- Une capacité de financement importante ;
- Une cartographie exhaustive des risques et répartition optimale entre les parties prenantes.

Le Directeur Général de la SOGENAV invite les Sociétés Privées avec des expériences avérées, légalement installées, ayant les capacités techniques et financières requises pour un projet d'une telle dimension à manifester leur intérêt à participer au développement, au financement, à la réalisation et à l'exploitation du projet Navigation sur le fleuve Sénégal en Partenariat public-privé (PPP), et à confirmer leurs intentions et capacités à développer le projet en déposant un dossier d'expression d'intérêt conformément aux dispositions du présent document.

Les candidats peuvent se réunir dans le cadre de groupements solidaires en fournissant les protocoles de groupement désignant le chef de file et le représentant.

### **3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA REALISATION DU PROJET NAVIGATION**

Afin de faciliter et accélérer la mise en œuvre globale de la navigation sur le fleuve, les Etats membres de l'OMVS ont adopté une stratégie de développement du projet en deux lots : (i) un Lot 1 dénommé Programme Prioritaire d'Investissement (PPI) pour restaurer à court terme la navigation fluviale entre Saint-Louis et Ambidédi et (ii) un Lot2 destiné au développement du transport minéralier.

#### **🚧 LOT 1 : Programme Prioritaire d'Investissement (PPI)**

Ce programme dont le coût est estimé à 520,6 millions de Dollars consiste à accélérer la navigation fluviale par le dragage du fleuve à une profondeur de 3,5 m<sup>1</sup> et son balisage.

Il comprend la construction d'un port de commerce à Saint-Louis pour le développement du cabotage et permettre le transbordement des produits à transporter par la voie fluviale, un Port terminus à Ambidédi et la réalisation d'ouvrages conséquents en mer pour baliser le chenal d'accès au fleuve. Un ensemble d'Escales portuaires sont prévues entre les deux rives tout le long fleuve.

Parmi les contraintes physiques liés au projet, on peut noter le pont Faidherbe, doté d'une travée tournante pour le passage des bateaux, le barrage antisel de Diama, équipé d'un écluse de navigation, et la barre de Saint Louis, frontière naturelle entre le fleuve et la mer caractérisée par la difficulté de la traversée de l'embouchure devenue la brèche de Saint-Louis depuis 2003.

Les ouvrages à la mer devront comprendre un système hydromécanique de bypass qui permet le contournement du transit sédimentaire par un système de pompes permettant d'éviter l'érosion côtière et la formation de nouvelles brèches sur la Langue de Barbarie.

Le PPI comprend également la construction d'un chantier Naval à Rosso Mauritanie. Ce volet sera pris en charge dans le cadre d'un appel à projet PPP séparé.

#### **🚧 LOT 2 : Transport minéralier**

Le bassin du fleuve regorge d'importants gisements miniers qui ne sont pas suffisamment exploités en partie à cause des difficultés de leur transport : le fer (bassin Falémé : Sénégal-Mali - 1,5 milliards de tonnes), la bauxite (bassin Falémé : Sénégal-Mali - 800 millions de tonnes), les phosphates (Mauritanie-Sénégal - plus de 2 milliards

---

<sup>1</sup> Selon les options de développement retenues dans les offres, une première phase de dragage à 2,1 m pourrait être envisagée si cela améliore l'économie globale du projet.

de tonnes :), le calcaire (Sénégal-Mali-Mauritanie : plus de 100 millions de tonnes), le marbre (80 millions de tonnes), le cuivre, le chrome, l'or et d'autres matériaux de construction existent dans les Etats ;

Le volet minéralier du projet navigation vise à proposer aux exploitants miniers évoluant sur le bassin du fleuve la voie fluviale pour le transport des minerais. Ce volet nécessite un surdragage du fleuve à la profondeur minimale de 3.5m.

La SOGENAV ne dispose pas encore d'études au stade avant-projet détaillé pour le volet minéralier, mais son coût est estimé à plus de 300 millions de Dollars si le port minéralier au large de Saint-Louis est considéré.

#### **OPTIONS**

Dans le cadre de l'Appel d'offres, les candidats auront la possibilité de proposer des variantes dans la déclinaison du projet et dans la structuration du modèle économique en fonction de la demande de services de transport et de leurs orientations commerciales. La SOGENAV est également ouverte à mise en œuvre du projet de manière évolutive et phasée en plusieurs étapes en fonction des réalités techniques, économiques et conjoncturelles des pays membres.

#### **4. DESCRIPTION DES TACHES A EXECUTER DANS LE CADRE DU CONTRAT PPP**

Dans la phase d'appel d'offres, les candidats auront à proposer une approche méthodologique claire pour une évaluation réaliste des opportunités et une structuration du service global de navigation en fonction des besoins de transport et du potentiel de marché.

Ils devront concevoir et développer le projet à partir des rapports des études techniques et économiques fournies par la SOGENAV et les compléter ou actualiser si nécessaire.

Les candidats seront libres de proposer des améliorations au projet, mais devront cependant en respecter les grandes lignes suivantes :

- Structurer son offre en fonction du cahier des charges ;
- Produire un business plan complet intégrant un modèle financier du projet (CAPEX, OPEX, TRI, VAN, Ratios Economiques et Financiers, IP, PR etc.), la matrice des risques spécifiques au projet ;
- Consolider sa conception en fonction de ses orientations commerciales et du cadre juridique de la SOGENAV ;
- Assurer le financement du projet ;
- Réaliser l'ensemble des aménagements prévus ou jugés pertinentes et fournir l'ensemble des Équipements nécessaires au démarrage de la navigation ;
- Assurer l'exploitation commerciale et technique, l'entretien et la maintenance des ouvrages sur la durée du contrat ;
- Transférer les actifs et l'exploitation à la SOGENAV à l'issue de la période de concession.

#### **5. DOSSIER DE REPONSE**

Les Sociétés intéressées doivent fournir, au stade de l'AMI, les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises, les capacités techniques et financières et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Toute société ou tout groupement de sociétés, intéressé par le développement et la réalisation du projet est invité à présenter un dossier d'Expression d'Intérêt constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de réponse qui résume les principales informations contenues dans les différents documents soumis ;
- Les documents, rapports, fiches de projet et informations jugées utiles, dont notamment :
  - Une présentation générale des activités et de la stratégie de la société ;
  - Une présentation détaillée des actionnaires ;
  - Les extraits du registre de commerce ;

- Les références se rapportant à la réalisation de projets de nature et de complexité similaires. Ces références devraient comporter, entre autres, l'année de conclusion des contrats, leur montant, leur durée, la forme contractuelle (régie, concession, partenariat public – privé etc.), l'étendue des missions confiées à l'opérateur et toute autre information utile ;
- Les états financiers annuels certifiés et rapports annuels sur la période 2018-2022 (ou comptes et rapports 2022 provisoires si le processus de certification n'est pas achevé) ;
- Une attestation de capacité financière fournie par une banque de premier plan dans les pays de l'OMVS et de résidence du candidat ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par les autorités compétentes ;
- Les pièces délivrées par les autorités compétentes attestant que les principaux dirigeants de l'entreprise candidate ou l'entreprise candidate elle-même n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale liée à leurs activités professionnelles ou d'une décision d'exclusion des marchés publics et / ou des contrats de partenariat public – privé ;

Dans le cadre d'un groupement, ces informations sont fournies par chaque société membre.

## **6. CRITERES D'APPRECIATIONS DES OFFRES**

L'établissement de la liste restreinte sera basé sur les critères suivants :

- La conformité des dossiers présentés (validité des documents) ;
- Les expériences générale et spécifique (pertinentes) du candidat ;
- La capacité de mobiliser le financement requis.

Dans la phase d'appel d'offres, la SOGENAV prendra en compte les conditions économiques et opérationnelles du projet et la pertinence des orientations stratégiques du candidat qui seront évaluées selon les critères suivants :

- La solidité technique et financière du candidat ;
- L'alignement de la proposition avec le projet global de Navigation et la couverture des services essentiels ;
- La cohérence du programme d'investissement, du cadre contractuel et la viabilité économique et financière du projet ;
- Les modalités de financement du projet ;
- La répartition des risques entre le partenaire privé et la SOGENAV ;
- La capacité d'innovation du candidat ;
- La solidité du planning d'engagement du projet au regard des garanties de faisabilité et d'exécution apportées aux plans techniques et commerciaux.

## **7. DEPOT ET DATE DE REMISE DES DOSSIERS D'EXPRESSION D'INTERET**

Le dossier d'Expression d'Intérêt à remettre par la société intéressée ou le groupement doit être présenté en langue française. Le dossier doit être présenté sous format électronique, suivi d'un dépôt en trois exemplaires dans un pli scellé et cacheté portant :

- Le nom et l'adresse de la société;
- L'objet de la consultation ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Le pli sera adressé à Monsieur le Directeur Général de la SOGENAV et déposé, contre récépissé au siège social de la SOGENAV : Siège SOGENAV-OMVS, Route de Nouadhibou, derrière carrefour barada, à côté du G5 Sahel, Nouakchott, Mauritanie.

Les dépôts électroniques seront envoyés par E-mail à l'adresse suivante : [spsogenav@gmail.com](mailto:spsogenav@gmail.com) avec copie à [gs.soumare@gmail.com](mailto:gs.soumare@gmail.com) et [suleymanlm@yahoo.com](mailto:suleymanlm@yahoo.com) avec pour objet « Réalisation du Projet Navigation de l'OMVS en partenariat public-privé (PPP) »

**La date limite de dépôt des plis est fixée au 26 Juin 2023 à 15h00 GMT**